

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00385

Numéro SIREN : 847 782 935

Nom ou dénomination : 143 EXPRESS

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt 23394

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Année d'imposition 2022

Exercice ouvert le 01012021 et clos le 31122021 Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime national de taxation au forfait art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et son adresse de siège social si elle est différente de principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
 SAS 143 EXPRESS  
 37 boulevard Saint Jean de Die  
 13014 MARSEILLE

**B ACTIVITÉ**  
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
 Travaux du bâtiment  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Identification du destinataire  
 Incp. IFU N° dossier N° Siret  
 84778293500013

Préciser éventuellement l'activité exercée au lieu de classement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration, sous ses modalités, (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante  
 Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.  
 n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**  
 Résultat imposable au taux normal 0 Résultat imposable au taux de 15% 19 915  
 Résultat net de cession, de concession ou de prêt, exonération des travaux et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%  
**2 Plus-values**  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 10%  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 15%  
 Plus-values à long terme imposables au taux de 3%  
**3 Abattements et exonérations applicables en faveur des entreprises multinationales ou implantées en zones d'entreprises de zones franches**  
 (cocher la case relative) : Ces abattements ne s'appliquent pas aux résultats exceptionnels en C-1 et C-2  
 Banques nouvelles au 31/12/2021  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches d'activités au 31/12/2021  Zones d'activités innovantes  Zones de restructuration de la déense au 31/12/2021   
 Entreprises nouvelles au 31/12/2021  Zones franches d'activités au 31/12/2021  Zones d'activités innovantes  Autres dispositifs   
 Régimes d'activités innovantes (RDI) au 31/12/2021  Régimes de déficit reporté  Régimes de déficit reporté

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Participation de l'Etat  Participation de collectivités territoriales  Participation de personnes physiques   
 Participation de personnes morales  Participation de personnes physiques

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2278 SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI)   
 Si vous êtes la société tête de groupe d'un autre pays par pays n° 2278 SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI)   
 Si vous êtes la société tête de groupe d'un autre pays par pays n° 2278 SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI)   
 Si vous êtes la société tête de groupe d'un autre pays par pays n° 2278 SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI)

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2278 SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECI  Nom et adresse du prestataire  
 S ou, indicatif de logiciel utilisé

COGNOMIA  Nom, adresse, téléphone  
 Professionnel de l'expertise comptable : ANSEMBLE MARSEILLE  
 8 Avenue Frédéric Mistral  
 13008 MARSEILLE  
 CAGMIA de valeur conventionnée :  
 N° d'agrément  
 Signature et qualité du déclarant

Certifiés Comptables  
*[Signature]*



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 143 EXPRESS**  
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

**J | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

1 397

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise <b>SAS 143 EXPRESS</b>		37 boulevard Saint Jean de Die		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		13014 MARSEILLE				
SIRET		8 4 7 7 8 2 9 3 5 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le <b>31122021</b>		
				Exercice N-1 clos le <b>31122020</b>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	<b>Total I (5)</b>	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 473	052	2 473	
		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	10 325	070	10 325	11 335
		072	17 182	074	17 182	8 027
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 164	086	7 164	2 800
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	<b>Total II</b>	096	<b>37 145</b>	098	<b>37 145</b>	<b>22 162</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>37 145</b>	112	<b>37 145</b>	<b>22 162</b>
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 800	2 800	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		280		
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132		619		
	Report à nouveau	134			(802)	
	Résultat de l'exercice	136		14 969	13 700	
	Provisions réglementées	140				
<b>Total I</b>	142		<b>18 668</b>	<b>15 699</b>		
Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			1 546	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 005	780	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	15 472		4 137	
Produits constatés d'avance	174					
<b>Total III</b>	176		<b>18 477</b>	<b>6 463</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>37 145</b>	<b>22 162</b>		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	15 532	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 143 EXPRESS</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122021</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122020</b>	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214		
		217	218	68 755	37 424
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230		57	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	68 755	37 480
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	13 851	7 660
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(2 473)	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	23 979	13 844
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	46	
	Rémunérations du personnel *		250	1 557	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	544	
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260	262		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	37 505
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	31 250	15 976
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI)	347 / 348	300	13 294	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	2 987	2 276
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			310	14 969	13 700
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	14 969	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 987	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 959	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Investissements outre-mer	344			
	Zones de revitalisation rurales (44. quindecies)		138		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		993		
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)		649			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		655			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649			
Déduction exceptionnelle simuleur de conduite		641			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		990			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	19 915	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	19 915	372

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406		
	Autres	410		412		414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426		
	Constructions	430		432		434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456		
	Matériel de transport	460		462		464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476		
Immobilisations financières		480		482		484	486		
TOTAL		490		492		494	496		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif repris	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516		
	Constructions	520		522		524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546		
	Matériel de transport	550		552		554	556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566		
TOTAL		570		572		574	576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 143 EXPRESS**Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	10 311
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 192
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 143 EXPRESS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012021</b>		et clos le : <b>31122021</b>	
Durée en nombre de mois		<b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		68 755
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>		<b>68 755</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		2 473
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>		<b>2 473</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121		17 217
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		11 017
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>		<b>28 234</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>137</b>	<b>42 994</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire (art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 8 4 7 7 8 2 9 3 5 0 0 0 1 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 143 EXPRESS

ADRESSE ( voie ) 37 boulevard Saint Jean de Die

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Table with 10 rows for filial information. Each row contains fields for: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie), Code postal, Commune, Pays.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

**143 EXPRESS**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de 1.000 €**  
**37 Boulevard Saint Jean de Dieu**  
**13014 MARSEILLE**  
**RCS MARSEILLE 847.782.935**

**EXTRAIT DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

**DEUXIEME DECISION**

Monsieur Kamel SBEI constate, au vu des éléments comptables, que la société a réalisé un bénéfice s'élevant à 14.969,00 € qui sera affectée de la manière suivante :

A titre de dividendes	14.469,00 euros
Et par prélèvement du compte « autres réserves »	31,00 euros
Soit une somme distribuable	15.000,00 euros
Soit 15,00 euros par titre	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 octobre 2022

Conformément à la loi, l'associé unique déclare qu'il n'y a eu aucune distribution depuis la constitution de la société:

Exercice clos le 31/12/2019 : néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 12.000,00 euros

Le compte « autres réserves » s'élève donc à 587,00 euros

**Cette décision est adoptée.**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président  
Monsieur Kamel SBEI

